



APEL / OGEO



L’APEL est une association loi 1901

Association des Parents d’élèves
Enseignement Libre.

Les membres de l’APEL sont des parents
d’élève.

Leur rôle principal : « **PARENT DELEGUE** ».

Ils s’engagent dans la vie de l’école,
choisissent d’y être un acteur dynamique !

Le parent délégué s’est porté volontaire en
début d’année scolaire. Il devient alors la voix
des autres parents d’élèves et siège aux
conseils d’école. En toute occasion il cherche
le bien-être des enfants.

Leurs principales missions(cf charte ci-dessous) :

- ⇒ **Représentation des parents d’élèves
au sein de l’Enseignement Catholique**
- ⇒ **Participation au débat éducatif**
- ⇒ **Informé, communiquer, disposer de
moyens matériels pour mener à bien
les actions (ex : accueil des nouveaux
parents)**
- ⇒ **Diffuser des documents permettant de
faire connaître les actions, animations,
conférences, débats éducatifs.**
- ⇒ **Intervenir lors des conseils
d’établissement et être le porte-parole
des parents d’élèves**
- ⇒ **Recueillir les remarques des parents
(cf questionnaire en ligne)**
- ⇒ **Transmettre au conseil
d’établissement, toute remarque que
les parents désirent formuler
concernant la classe ou leur enfant.**
- ⇒ **Informé, par un compte-rendu
distribué aux parents, des
délibérations et conclusions du conseil
d’établissement.**